Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Roman Juon, Michel Ducret et M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 11 mai 2004, intitulée: «Une buvette de la piscine des Vernets digne du bâtiment qui l'abrite».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire effectuer une étude de réaménagement de la buvette et de la terrasse de la piscine des Vernets par un ou des spécialistes qualifiés, visant à créer des espaces à la fois accueillants et chaleureux respectant la rigueur de l'architecture d'origine du bâtiment.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans notre réponse à la question écrite de M. Roman Juon du 13 janvier 1999 (QE-90), laquelle traitait du même problème, nous relevions que les travaux réalisés par le gérant de la buvette avaient obtenu l'accord du Service des bâtiments, que leur réalisation avait été conforme au projet, que ces aménagements avaient amélioré la convivialité de la buvette et qu'ils étaient appréciés du public, même s'ils ne correspondaient pas au goût de chacun.

Les questions d'ordre esthétique sont souvent très discutables et nous comprenons que l'aménagement de cette buvette ne puisse pas plaire à tout le monde. Il est vrai toutefois qu'il ne correspond pas au style du bâtiment qui l'abrite.

Compte tenu de la demande du Conseil municipal, nous chargeons le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de procéder à une étude afin de réaménager la buvette intérieure de la piscine des Vernets et la terrasse extérieure de manière plus conforme au style du bâtiment.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *André Hediger*

Le 10 août 2004.